

CAP PAS CAP ! " CONSÉQUENCES "

A PARTIR DE :
Primaire



THÈME :
**Paris idiots,
et défis**

OBJECTIFS

Comprendre que celui qui reçoit la proposition peut choisir de dire non. Chacun doit assumer sa part de responsabilité lorsqu'il commet un acte interdit ou dangereux.

ECHAUFFEMENT SI BESOIN : « L'OURS »

Un des participants est l'ours. Les autres sont des bûcherons. Quand l'ours entre sur scène, les autres se figent et ne doivent plus bouger. L'objectif de l'ours va être de les faire rire, sans les toucher, sans leur faire peur. Les bûcherons doivent rester debout, les yeux ouverts et ils n'ont pas le droit de cacher leur visage. L'ours peut parler, raconter des histoires, grimacer... Les participants qui bougent ou rient sont considérés mangés. Ils sortent du jeu ou s'assoient. Il est conseillé de faire plusieurs tours, avec des ours différents, pour faire monter la concentration.

2 fiches acteur

JOUER LA SAYNÈTE

COMMENT S'EN SORTIR ?

Faire partie d'un groupe, être/faire comme les autres, c'est important pour se construire. C'est pour cela qu'il est difficile de se démarquer en refusant une proposition du groupe qui serait dangereuse ou illégale, parce que ce serait risqué de s'exclure du groupe. On tient à sa « réputation », à ce que les autres vont dire et penser de nous. En groupe, on se sent plus fort que tout seul car il protège et rassure. Certains groupes fonctionnent avec la menace, la domination voire d'autres moyens constitutifs d'infractions (insultes, diffamation, violences).

Dans ces conditions, s'extraire du groupe, c'est se protéger. **En parler c'est se protéger.** La victime doit en parler à tout adulte d'un établissement scolaire (CPE, assistante sociale, professeur, infirmière, surveillant etc.) ou un parent, pour briser la loi du silence, se protéger d'éventuelles représailles et mettre fin à cette situation.

QUESTIONS SUGGÉRÉES POUR ANIMER LA SÉANCE

- De quoi s'agit-il dans cette situation ?
- Quels types de pressions ont été exercés sur Richard ?
- Pourquoi est-il le seul à être sanctionné ?
- Est-il le seul responsable ?
- Comment Richard aurait-il pu se sortir de cette situation ?

QUE DIT LA LOI ?

Le fait de provoquer directement un mineur à commettre un crime ou un délit est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Si le mineur a moins de 15 ans et que le délit est commis dans les établissements d'enseignement ou d'éducation, ainsi que lors des entrées ou sorties des élèves aux abords de ces établissements, l'infraction est punie de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. (Article 227-21 du code pénal).

L'auteur d'une infraction peut-être condamné à une peine (amende, prison, travail d'intérêt général...).

Avant l'âge de 7 ans, le mineur peut faire l'objet de mesures éducatives (protection, assistance, surveillance, éducation).

Entre 10 et 13 ans, le juge des enfants peut

décider de sanctions éducatives : confiscation d'un objet ayant servi à la commission de l'infraction, interdiction de rencontrer la victime ou les complices, proposition de réparer le dommage commis.

Entre 13 et 16 ans le tribunal pour enfants et la cour d'assises des mineurs peuvent prononcer des mesures éducatives, des sanctions éducatives ou des peines adaptées (amende ou/et prison égale à la moitié de la peine encourue pour l'auteur majeur d'une infraction). C'est ce qu'on appelle l'excuse de minorité.

Entre 16 et 18 ans, le mineur bénéficie de l'excuse de minorité, mais par exception, le juge peut décider de ne pas l'appliquer.

EXERCICE PROPOSÉ AVANT DE CLORE LA SÉANCE

« LA RÉPLIQUE DRÔLE »

A partir d'un défi lancé par un groupe, faire un concours de la réplique la plus drôle qui permet de se soustraire au groupe.

Fiche
n° 14

RESPECT !

“ CONSÉQUENCES ”

| MISE EN SCÈNE |

Richard est chez le principal ou proviseur

Proviseur « Alors, Richard, est-ce que tu peux m'expliquer pourquoi tu as fait ça ? »

Richard « Ce n'est pas ma faute ! »

Proviseur « Ha bon, et c'est la faute de qui ? »

Richard « C'est les autres... Ils m'ont obligé. »

Proviseur « Comment ça, ils t'ont obligé ? Ils t'ont menacé ? »

Richard « Non. »

Proviseur « Ils t'ont frappé ? »

Richard « Non. »

Proviseur « Et bien alors, qu'est-ce qu'ils ont fait ? »

Richard « Ils se sont moqués !... Ils m'ont dit que je n'étais pas capable de le faire. »

Proviseur « Et parce qu'ils t'ont défié, tu t'es senti obligé de le faire ? »

Richard « Ben oui ! Sinon j'allais passer pour un trouillard. La honte, quoi ... »

Proviseur « Et bien la prochaine fois, Richard, je te conseille de bien réfléchir avant d'accepter ! Parce que la bêtise, ce n'est pas eux qui l'ont faite. C'est toi !... Et pour cela, je me vois dans l'obligation de te renvoyer du lycée. »